

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 14 (1922)
Heft: 10

Artikel: À propos des baisses de salaire
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-383430>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

A propos des baisses de salaire

On a suggéré bien souvent déjà une enquête approfondie sur la situation réelle, pour démontrer que les incessantes allégations que les hauts salaires sont cause du prix élevé des bâtiments, sont dénuées de tout fondement. Une telle enquête vient d'être faite en Allemagne. Elle est aussi d'un haut intérêt pour nous; c'est avec plaisir que nous reproduisons le rapport présenté à son sujet.

Prix usuraires sur les matières premières et salaires des ouvriers du bâtiment.

On sait que le patronat prétend constamment que le coût élevé des constructions provient principalement des hauts salaires des ouvriers du bâtiment. Une statistique sur les salaires des ouvriers du bâtiment et le prix des matières premières, faite à l'occasion de la semaine d'outre-mer par le Département des constructions de la « Production » hambourgeoise, qui fut exposée dans la Halle des arts de Hambourg, et qui vient d'être publiée dans le dernier numéro de la *Soziale Bauwirtschaft*, nous apprend ce qu'il faut croire de ces allégations. Dans cette statistique, on compare les salaires de chaque profession du bâtiment aux prix des matières premières nécessaires à ces métiers. Il en résulte qu'il s'en faut de beaucoup que les salaires aient augmenté dans la mesure de ces matières premières.

C'est ainsi que, par exemple, le salaire à l'heure des maçons hambourgeois était le 15 août 1922 de 56,7 fois plus élevé qu'en 1914. Par contre, le prix des matières premières du bâtiment n'étaient en aucun cas moindre à 78 fois, dans la plupart des cas bien plus de 100 fois jusqu'à 375 fois supérieurs. C'est ainsi que les pierres de muraille coûtaient 194 fois le prix demandé en 1914, la pierre calcaire 170 fois, les plaques de parquet 325 fois, les plaques de cuisine 200 fois, le plâtre 185 fois, les plaques de muraille 375 fois les prix d'avant-guerre.

Le salaire à l'heure des serruriers était le 15 août 1922 de 64 fois plus élevé que celui d'avant-guerre. Par contre, les prix avaient augmenté comme suit: fer à angle 203 fois, fer rond 200 fois, fer en barres plates 188 fois, rails 184 fois, fer-blanc 228 fois, vis 317 fois en comparaison des prix de 1914.

Le salaire à l'heure des peintres était le 15 août 1922 de 62,5 fois plus élevé que celui d'avant-guerre. Par contre, les prix avaient augmenté de 270 fois pour les pinceaux, 330 fois pour l'huile de lin, 557 fois pour la téribenthine, 210 fois pour la céruse, 191 fois pour le blanc de zinc, si on les compare à ceux de 1914.

Le salaire à l'heure des couvreurs, ferblantiers et mécaniciens était, le 1er août 1922, de 59,5 fois plus élevé que celui d'avant-guerre. Par contre, le prix des ardoises avait augmenté de 250 fois, l'étain à souder de 192 à 316 fois, le zinc de 296 fois, les tuyaux à gaz de 144 à 260 fois, les pièces de moulage de 205 à 405 fois des prix d'avant-guerre.

La situation est la même pour les professions de l'électricité et de la fumisterie. Le salaire des électriques était le 15 août 1922 60 fois plus élevé qu'avant la guerre. Les prix pour les tuyaux Bergmann avaient augmenté de 138 à 176 fois, les tuyaux de fourneaux de 238 fois, les clayons de cheminée de 340 fois en comparaison de ceux de 1914.

Cette statistique démontre avec toute l'évidence voulue combien mensongères sont les allégations patronales prétendant que les salaires des ouvriers du bâtiment sont cause des prix actuels des matières premières. Si la construction d'un logement de 70 mètres carrés de surface coûte aujourd'hui déjà un million de marks,

c'est en première ligne l'usure insensée qui se produit avec les matières premières qui en est la cause. Il s'agit avant tout de lutter efficacement contre cette usure.



Conseil d'apprentissage et assistance aux apprentis

L'Association suisse des conseils d'apprentissage et d'assistance aux apprentis donne dans son rapport pour 1921 un exposé sur son activité et ses tendances.

Les conseils d'apprentissage se placent à l'avant-plan. L'association essaye dans une mesure de plus en plus grande d'éduquer dans toutes les régions du pays un personnel compétent de conseillers d'apprentissage. Des cours durant plusieurs jours sont organisés avant chaque assemblée annuelle; on fait appel non seulement aux conseillers d'apprentissage, mais encore à tous les intéressés, tels que les autorités de l'Etat et des communes, les organisations ouvrières et patronales. On y discute, dans des délibérations approfondies, les bases qui doivent servir à l'exécution des conseils d'apprentissage, de même la façon la plus opportune de l'organisation des conseils d'apprentissage.

Malgré l'imperfection dont souffrent ces institutions aujourd'hui encore, vu le manque de compréhension des autorités, on a déjà fait des progrès fort appréciables.

Les choses vont plus mal sur le terrain de l'assistance aux apprentis. La législation sur l'apprentissage laisse encore beaucoup à désirer. La loi fédérale sur les apprentissages se fait attendre, malgré que la commission des experts, à laquelle appartenait aussi l'association, a terminé ses travaux depuis longtemps.

Partant de la supposition que la question des apprentissages ne concerne non seulement les propriétaires d'exploitation, mais aussi les ouvriers, l'association s'est efforcée de gagner les syndicats pour ses tendances. Jusqu'à présent, ces efforts n'ont eu qu'un succès partiel. Tandis qu'en outre de la Société suisse des arts et métiers et neuf sociétés cantonales des arts et métiers, 30 fédérations patronales ont adhéré à l'Association des conseils d'apprentissage et d'assistance aux apprentis; il n'y a, du côté ouvrier, outre l'Union syndicale et sept unions ouvrières, que huit fédérations centrales qui ont donné leur adhésion. Il faut encore ajouter cinq fédérations de l'Union suisse des organisations des employés.

L'association publie comme organe la *Berufsberatung und Berufsbildung*. Il serait bon si les syndicats s'intéressaient à ce périodique et y expriment leur point de vue. Outre la préparation de la loi sur les apprentissages, le comité s'est occupé pendant l'année de rapport de l'assurance-accidents des apprentis; cependant, le résultat des délibérations avec l'Office fédéral de l'assurance-accidents à Lucerne n'a pas été satisfaisant.

Les recettes comportèrent en 1921, inclusivement le solde de 1920, fr. 38,141.70. Parmi ces recettes figurent fr. 8000.— de subvention fédérale et fr. 25,400.— provenant de la liquidation de la S.S.S. et de la vente des cartes de la fête du 1er août. Les dépenses s'élèveront à fr. 18,262.45. Ensuite de dons particuliers, l'association a pu boucler ses comptes annuels avec une fortune de fr. 19,879.25.

De nouvelles cotisations régulières, qui pourraient permettre à l'association la création d'un secrétariat permanent, sont d'une urgente nécessité.

L'assemblée annuelle du 16 septembre à Soleure eut à s'occuper, outre les affaires ordinaires et les discours sur les problèmes de l'éducation professionnelle pratique, prononcés par Messieurs A. Schmid-Carlin,